

# **Compte Rendu du conseil municipal du 26 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heure trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

**Présents** : Philippe BONIFAS, Thierry BONCOURRE, Serge DUPRAT, Stéphanie COULOMB

**Absent** : Mathieu FORMOSA, Eric ARAUJO

**Pouvoir** : Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC

**Secrétaire** : Stéphanie COULOMB a été nommée secrétaire de séance

## **Ordre du Jour**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du 26 septembre 2019 ouvert et demande un moment de recueillement à la mémoire du Président CHIRAC décédé ce jour.

Suite au recueillement, Monsieur le maire informe que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour à savoir :

- l'achat d'une climatisation
- le devis de l'entreprise COLAS pour le goudronnage Route d'Esperce et la place du village.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr PINIER Pascal, représentant de la commune au sein de la commission Tri des déchets de la Communauté de Communes Bassin Auterivain, qui a assisté à une réunion organisée à Miremont sur le devenir des ordures ménagères.

### **Intervention de Mr PINIER sur le tri des ordures ménagères**

Mr PINIER a assisté à une réunion au mois de Mars et a représenté la commune de Puydaniel. Il y avait environ 13 participants de différentes communes.

Cette réunion permettait la réflexion sur la problématique des déchets/ordures qui sont de deux ordres : le coût qui progresse de manière exponentielle et l'impact.

A travers ces deux problématiques, il a été demandé aux représentants des communes de réfléchir en groupe sur les solutions de la manière de gérer les ordures par la population. Il faut aussi étudier la manière de gérer par les collectivités.

Le constat, est qu'il est possible de trier beaucoup plus. Il faut savoir que ce qui n'est pas trier est acheminé via l'incinérateur situé à Toulouse qui est prohibitif et continuerait à augmenter. La question est : doit on continuer à ramasser les ordures ménagères ?

Les consommateurs sont tributaires des vendeurs

A cette problématique, il faut rajouter qu'à titre individuel ; soit les individus « jouent le jeu » en réduisant ses propres ordures en se rendant dans des magasins « biocop » par exemple où l'on peut acheter en vrac donc réduction des déchets soit en utilisant des magasins de vente en vrac.

On peut émettre l'éventualité de mettre en place un composteur collectif.

L'étude est une bonne chose mais une autre réunion serait intéressante afin d'échanger sur les réflexions depuis la réunion.

L'impact sera de faire payer à chacun un poids et si l'on dépasse le forfait ; alors on paiera en fonction du « surpoids ».

Il est possible de faire 0 % de déchets mais le coût est élevé.

Mr PINIER sollicite monsieur le maire pour savoir s'il connaît une autre date de réunion.

Monsieur le maire répond en précisant que les élections approches et que les avis des municipalités sont diverses. Les investissements sont très importants pour la communauté des communes. Pour l'instant, il n'a pas connaissance d'une autre réunion.

Mr PINIER termine en insistant sur l'importance d'organiser une autre réunion.

Monsieur le Maire remercie Mr PINIER de son intervention.

### **1- Observation sur le compte rendu du conseil du 12 juin 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil s'il existe des observations sur le compte rendu du 12 juin 2019 ;

Aucunes observations.

### **3 -Délibération sur la dissolution du CCAS**

Monsieur le Maire informe le conseil que le budget du CCAS sera mis au budget communal.

Ce fonctionnement simplifiera les écritures. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour connaître les éventuelles questions. N'ayant aucunes observations, Monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité

### **4 -Election d'un délégué de la commune à la commission territoriale du SDEHG secteur de la Mouillone suite à la démission de Claude MAZIERES**

Monsieur le maire demande à l'assemblée qui est candidat à cette commission.

Serge DUPRAT (seul candidat) est élu délégué de la commune à la commission territoriale du SDEHG secteur de la Mouillonne.

### **5 -Élection d'un délégué suppléant au Syndicat des Coteaux suite à la démission de Arlette DARBAS**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui est candidat au poste de délégué suppléant.

Thierry BONCOURRE (seul candidat) est élu délégué suppléant au Syndicat des Coteaux\_

## **6 -Délibération sur l'approbation du PEDT intercommunal**

Monsieur le Maire informe les élus que les documents nécessaires ont été envoyés par mail.  
Le PEDT concerne les enfants de 0 à 17 ans.  
Monsieur le Maire demande s'il existe des questions.

Monsieur le Maire passe au vote.  
Approuvé à l'unanimité

## **7 -Délibération sur les différentes conditions de location de la salle des fêtes aux associations du village**

Monsieur le Maire informe que la trésorière d'Auterive est venue en mairie et a demandé de rédiger clairement la gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations du village.

Vote à l'unanimité pour la gratuité du nettoyage une fois dans l'année.

## **8 -Délibération sur les taux promu-promouvables**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable à la mise en place du taux promu promouvable au taux de 100 % de chaque grade.

Approuvé à l'unanimité

## **9 – Devis de la COLAS**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la COLAS :  
- Place du Château : 1 764 € HT  
- Goudronnage de l'embranchement du cimetière au canard : 13 733 €  
Soit au total 15 497 € HT – 18 596,40 € TTC

Le taux de subvention est de 68 %.

Devis approuvés

## **10 – Acquisition d'une climatisation portable**

Monsieur le maire informe le conseil que durant l'été, une famille de Puydaniel a mis à disposition gratuitement une climatisation portable qu'elle n'utilisait plus.  
Elle propose de la vendre au prix de 200 €. Le prix neuf est de 342 € TTC.  
Cette climatisation portable pourrait être prêtée à l'école en cas de canicule.

Approuvé par l'ensemble des élus

## **11 - Compte rendu sur l'avancement des dossiers**

- **Rénovation du toit de l'église:** Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu 2 architectes sur 3 (Mme LUGOL et Mr BLOHORM). Lors de la visite de Mme LUGOL, elle l'a informé avoir restaurer

l'église de POUCHARRAMET ; elle a affirmé qu'il est possible de choisir des entreprises non agréées des Bâtiments de France et par conséquent des économies.

Nous attendons maintenant le projet de ces deux architectes.

- **Maison à colombage** : Le permis a été accepté donc l'acte peut être signé.

- **Passage du presbytère** : Le service des domaines n'évaluent pas ce type de bien. Le montant minimum est de 180 000 €. Leur conseil a été de faire appel à un notaire ou une agence immobilière pour faire estimer le passage. Mme BOYREAU ayant des soucis de santé, Monsieur le maire demande d'attendre son retour.

- **Les travaux de la salle des fêtes** : Ils ont été terminés par les employés communaux ; à savoir : les marches ont été réparées, les cornières en alu ont été posées, la rampe de sécurité pour les personnes à mobilité réduite a été installée ainsi que les dalles podotactiles pour les non et malvoyants.

- **Extension de la mairie** : Monsieur le maire informe le conseil avoir reçu en mairie, les pompiers accompagnés de l'architecte afin d'étudier la sécurité en cas d'incendie. Il faut savoir que c'est un projet très compliqué vis à vis des habitations avoisinantes. Le projet est réalisable mais le coût risque d'être élevé au vu des fondations sans garantie de la stabilité des maisons à proximité. Par conséquent, le projet ne va pas se réaliser. Cependant, il n'est pas, pour autant, abandonné mais d'autres solutions ont été trouvées : ouvrir le bas en une seule pièce et faire le secrétariat sous l'appentis côté jardin. Le coût sera moins élevé.

## **10 - Réflexion sur le prêt des tables les plus abîmées de la salle des fêtes**

Monsieur le maire informe au conseil 11 tables très abîmées. Il propose de les prêter aux habitants de Puydaniel.

**Thierry BONCOURRE** s'interroge sur le remplacement de ces tables.

**Monsieur le Maire** propose de faire faire des devis pour les remplacer. Ce point est reporté au prochain conseil.

## **11 - Questions diverses**

\* **Serge DUPRAT** : Il informe de la visite en mairie de Colette MAZIERES. Présidente de L'Association Patrimoine, concernant le mur de la fontaine DELBUC .

**Monsieur le Maire** précise que ce sujet est reporté au prochain conseil mais donne l'autorisation à Serge DUPRAT d'en parler s'il le souhaite.

**Serge DUPRAT** explique que l'Association Patrimoine a signalé que le mur est dissocié de la voûte et suppose que ce mur a été rajouté car des margelles devant ont été trouvées. Deux solutions proposées par l'Association Patrimoine :

- refaire le mur à l'identique
- bâtir un petit muret avec une grille devant

Serge DUPRAT souhaite que le mur soit refait à l'identique. Ce bien est communal et sollicite une délibération du conseil.

**Thierry BONCOURRE** précise qu'un mur est toujours fait après la voûte. Il rajoute que ce bâtiment est dans le périmètre des Bâtiments de France et qu'il faut le refaire à l'identique.

\* **Serge DUPRAT** informe que le tronc situé au fond du ruisseau (fontaine Delbuc) sera enlevé mardi 1<sup>er</sup> octobre (si le temps le permet) par le chantier d'insertion. Il est nécessaire de réaliser cet enlèvement avec deux tracto pelles. Il précise qu'il doit être enlevé avant qu'il pleuve pour éviter les embâcles.

\* **Thierry BONCOURRE** : Compte rendu de la réunion au Syndicat de l'eau ce jour. Il rappelle que le SPEHA est composé de 45 communes, 17 000 abonnés pour environ 40 000 habitants. Il faut savoir que le SPEHA délivre 3 collectivités qui lui achète l'eau (le SMEA 31, le SMDEA, et la ville d'Auterive). Ce syndicat délivre 2 600 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Le réseau de distribution d'eau potable de 1300 km. Le rendement du réseau s'améliore. 223 nouveaux abonnés cette année ; 79 analyses bactériologiques conformes. Le prix de l'eau moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 2,30 € le m<sup>3</sup> TTC ;  
Des travaux ont été réalisés pour environ 1 000 000 € sur l'année et pose de 4km de conduite.

## **12 - Informations du Maire**

### **- Démoussage du cours de tennis**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du Président du Tennis concernant le démoussage du cours de tennis. En effet, malgré l'entretien au nettoyeur à haute pression par les employés communaux, la mousse revient et n'est pas assez efficace.

Un devis a été proposé pour un montant de 680,40 €.

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'à ce jour, une vingtaine d'adhérents participent à cette activité.

**Intervention de Thierry BONCOURRE** qui demande si l'anti-mousse est biodégradable ?

Monsieur le Maire questionnera le Président.

### **- Chemin de Ferret : L'éclairage est terminé.**

**Thierry BONCOURRE** est satisfait de cette rénovation car il peut utiliser son télescope ;

**- Entrevue avec Colette MAZIERES et Arlette DARBAS le mardi 24 septembre** : Elles ont informé Monsieur le Maire de la fragilité des fermetures éclairs du barnum. Lors de cette entrevue, il a été convenu que la mairie payerait 5 fermetures éclairs et l'Association Patrimoine 2 fermetures éclairs avec leur assurance. Le mercredi 25 septembre, Monsieur le Maire informe, l'assemblée, de l'appel téléphonique d'Arlette DARBAS le questionnant sur les raisons d'abandon du projet. Monsieur le Maire, mécontent, interroge Arlette DARBAS sur l'informateur de cette fausse information. Arlette DARBAS répond à Monsieur le Maire qu'elle a été averti par Bernard (l'employé communal).

Monsieur le maire, très agacé de cette conversation, contacte Serge DUPRAT afin d'éclaircir ces dires auprès des employés communaux. Thierry BONCOURRE était également présent.

Durant la conversation, Patrick (Employé communal) confirme que Monsieur le Maire devait prendre en charge 5 fermetures éclairs et que l'association Patrimoine devait régler deux fermetures éclairs avec leur assurance.

Enfin , dans la soirée, Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de la Présidente de l'Association Patrimoine. Dans ce mail, elle indique qu'après déclaration auprès de leur assurance, une franchise de 262 € leur incombe. Par conséquent, l'Association Patrimoine, informe dans ce

mail, qu'elle prendra en charge uniquement la fermeture éclair cassée mais ne payera pas la fermeture éclair cassée et constatée le jour de l'état des lieux lors du montage du barnum. Après lecture de ce mail, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne reviendra pas sur la prise en charge de 5 fermetures éclair et non 6. Il lance toutefois le débat.

**Thierry BONCOURRE** : s'interroge sur l'état des lieux du barnum. Combien de fermetures éclairs ont été déclarées cassées lors de cet état des lieux ?

**Monsieur le Maire** informe qu'une fermeture éclair était cassée lors de l'état des lieux et la deuxième a été retrouvée cassée le dimanche matin.

**Serge DUPRAT** rajoute que seule 2 fermetures éclairs sont cassées mais les autres sont fragiles et il serait souhaitable de les changer avant qu'elles ne cassent.

Après discussion, le conseil décide de payer 6 fermetures éclairs et l'Association Patrimoine en réglera une.

Monsieur le Maire demande à Madame DARBAS (présente dans le public) de faire établir un devis

Séance levée à 21h30

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO <b>(absent)</b>	Stéphanie COULOMB	Mathieu FORMOSA <b>(a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC)</b>
Philippe BONIFAS		